

EDITO

Cher(e)s assistant(e)s maternel(le)s, chers parents,

L'heure de la rentrée a déjà sonné. Qu'avons-nous fait de nos vacances? Repos, visites, plages, montagnes... chacun a encore de beaux souvenirs en tête; mais l'été a tout de même été marqué par un épisode de très forte chaleurs, demandant vigilance et adaptation de la part des assistant(e)s maternel(le)s.

Depuis le 14 septembre, les enfants et leurs assistant(e)s maternel(le)s ont retrouvé le plaisir de se rencontrer et de partager des moments d'éveil, de découverte et de convivialité. Au programme de cette rentrée : balade, ateliers intergénérationnels et différentes propositions adaptées aux tout-petits, pour favoriser leur curiosité, leur éveil et leur socialisation, tout en respectant leur rythme.

Les assistant(e)s maternel(le)s se retrouvent entre eux/elles et échangent sur leurs expériences, partagent leurs pratiques et rompent l'isolement parfois présent dans l'exercice de leur profession à domicile. C'est un métier qu'il faut promouvoir car il reste le mode de garde préféré des familles dans notre secteur.

Cette nouvelle année s'annonce donc riche en rencontres, en découvertes et en projets. Le Relais Petite Enfance continuera à accompagner les professionnels, les enfants et leurs familles.

Belle rentrée à tous,

Fabienne LEGRAND

Maire de Sougy et Vice-Présidente en charge de l'action sociale

© Relais Petite Enfance

Sommaire

EN BREF

ETAT DES LIEUX : Un mode d'accueil qui reste incontournable : chez l'assistant maternel

LE SAVIEZ-VOUS ? Et si on prenait le temps de s'ennuyer...

ZOOM SUR... La période d'adaptation

LA RENTRÉE DU RELAIS PETITE ENFANCE



© Relais Petite Enfance

En bref ...

Un été caniculaire chez les assistants maternels

Premier mode d'accueil des jeunes enfants en France, les assistants maternels se sont pourtant retrouvés bien démunis lors des épisodes de canicule de l'été 2026. Face aux températures extrêmes, de nombreuses questions se sont posées : peut-on maintenir l'accueil ? À partir de quand les conditions deviennent-elles incompatibles avec la sécurité des enfants ? Quelles solutions existent pour les professionnels ?



Plus d'informations :

www.lassmat.fr

www.lesprosdela.petitesenfance.fr



© i-stock

En juillet 2026, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a finalement publié un guide intégrant explicitement les assistants maternels et les parents employeurs.

Les organisations syndicales demandent plus, ils souhaitent que des dispositifs tels que le chômage partiel ou le droit de retrait soient inscrit dans la Convention Collective lorsque l'activité est interrompue à cause d'un événement climatique.



Les chiffres à retenir au 1er septembre 2026

Salaire minimum conventionnel des assistant(e)s maternel(le)s : **4,20 € brut/heure**, soit 3,28 € net/heure (HORS Alsace/Moselle).

Indemnité d'entretien minimum :

- En dessous de 6h17 d'accueil par jour et par enfant : 2,65€ sans proratisation.
- A partir de 6h17 d'accueil par jour et par enfant : 0,435 € par heure

Allocation formation : 5,57€ par heure.



Plus d'informations :

<https://www.urssaf.fr>

Déclarer son assistant maternel, une démarche essentielle

Lorsque vous confiez votre enfant à un assistant maternel, vous devenez particulier employeur. Ce statut vous permet de bénéficier d'aides financières, mais il implique également certaines obligations, dont la déclaration de votre salarié.

Pour cela, vous devez d'abord faire une demande de Complément de libre choix du mode de garde (CMG) auprès de la CAF ou de la MSA. Cette démarche permet votre inscription au service URSSAF - PAJEMPLOI, qui vous transmet ensuite vos identifiants de connexion.

Chaque mois, entre le 25 du mois travaillé et le 5 du mois suivant, vous devez déclarer la rémunération de votre assistant maternel sur le site URSSAF - PAJEMPLOI. **Cette déclaration est indispensable** : elle permet le calcul des cotisations sociales, l'édition du bulletin de salaire et garantit à votre salarié l'accès à ses droits sociaux (assurance maladie, retraite, chômage, etc.).



© Canva

Besoin d'aide pour vos démarches de parent employeur ? Le Relais Petite Enfance est là pour vous accompagner.



Plus d'informations :

<https://www.urssaf.fr/accueil/particulier/particulier-employeur/declarer-votre-salarie/declarer-remuneration-salarie.html>

Etat des lieux

Un mode d'accueil qui reste incontournable : chez l'assistant maternel

La France connaît depuis plusieurs années une baisse de la natalité. Les dernières données disponibles montrent qu'en 2023, le nombre de naissances a diminué de 6,6 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'accompagne d'une diminution du nombre d'assistants maternels au niveau national (-4,3 % entre 2022 et 2023). Pour autant, l'accueil individuel reste l'un des modes d'accueil préférés des familles.



© i-stock

Avec près de 140 assistants maternels agréés, l'accueil individuel constitue aujourd'hui la principale solution d'accueil des jeunes enfants sur notre territoire. Par ailleurs, de nouveaux professionnels s'installent régulièrement, permettant de maintenir une offre d'accueil stable. **De nombreuses places restent aujourd'hui disponibles pour accueillir les enfants et répondre aux besoins des familles.**

Cette richesse locale permet aux parents de bénéficier d'un véritable choix dans le mode d'accueil de leur enfant, tout en conservant un accueil de proximité au cœur de leur commune ou de leur bassin de vie.

Quelques chiffres clefs :

- Le territoire communautaire s'étend sur 23 communes * - www.cc-beauceloiretaine.fr
- 140 assistants maternels agréés sur notre territoire
- 2 micro-crèches
- 3,99€ / heure net par enfant accueilli en moyenne dans la région Centre Val de Loire (hors indemnités)

* Artenay, Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard, Bucy-le-Roi, Cercottes, Chevilly, Coince, Gémigny, Gidy, Huêtre, La Chapelle-Onzerain, Lion-en-Beauce, Patay, Rouvray-Sainte-Croix, Ruan, Saint-Péravy-la-Colombe, Saint-Sigismond, Sougy, Tournais, Trinay, Villamblain, Villeneuve-sur-Conie

Combien coûte l'accueil ?

L'accueil chez un assistant maternel repose sur une relation de travail entre un parent employeur et un professionnel formé et agréé par les services de Protection Maternelle et Infantile (PMI).

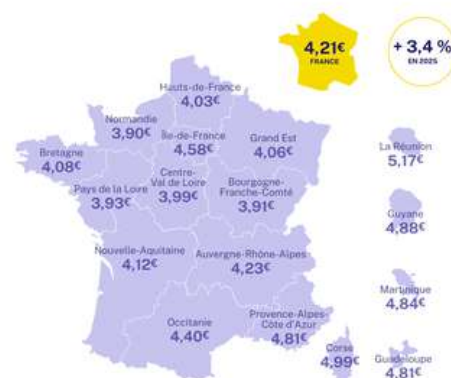
Au niveau national, la rémunération horaire nette moyenne versée aux assistants maternels s'établissait à 4,07 € (hors indemnités) par heure et par enfant accueilli en 2025, en progression régulière ces dernières années. Cette évolution témoigne de la reconnaissance d'un métier exigeant qui participe chaque jour à l'éveil, à la sécurité et au bien-être des jeunes enfants.

Pour les familles, le coût réel de l'accueil est toutefois largement réduit grâce au Complément de libre choix du mode de garde (CMG) versé par la CAF ainsi qu'au crédit d'impôt.

Avec la réforme du CMG actuellement déployée, le reste à charge des parents tend progressivement à se rapprocher de celui observé en accueil collectif, permettant aux familles de choisir plus librement le mode d'accueil qui correspond le mieux à leurs besoins.

Sources : lesprosdela petiteenfance.fr - observatoire.fepem.fr

Assistants maternels (par enfant accueilli)



Note de lecture :
À La Réunion, les assistants maternels perçoivent en moyenne un salaire horaire net de 5,17 euros par enfant accueilli (hors indemnités d'entretien).

Salaire net moyen par enfant accueilli (hors indemnités) chez un assistant maternel par région. Source : Vierge-Lévesque, 4^e trimestre 2025. Évaluation annuelle. Traitement par l'Observatoire de l'emploi à domicile.

Salaire net moyen par enfant accueilli (hors indemnités) chez un assistant maternel par région

Dans notre quotidien, souvent bien rempli, nous cherchons naturellement à occuper les enfants avec des jeux, des activités ou des sollicitations diverses. Pourtant, l'ennui a aussi sa place dans le développement du jeune enfant. Pour les tout-petits de moins de 3 ans, ces moments où « il ne se passe rien » sont loin d'être du temps perdu.

L'ennui, un moteur de créativité

Un enfant qui n'est pas dirigé vers une activité précise, va chercher lui-même comment s'occuper. Il va observer son environnement, expérimenter, imaginer et inventer. Un simple panier, une boîte en carton ou quelques cubes peuvent alors devenir une cabane, un garage ou un trésor à explorer.

L'ennui favorise ainsi la créativité en laissant à l'enfant l'occasion de développer son imagination et de trouver ses propres idées de jeux.



© IA

Léa, 2 ans, termine son goûter pendant que son assistante maternelle range la table. Pendant quelques minutes, aucun jeu ne lui est proposé. Léa regarde autour d'elle, puis remarque une petite corbeille contenant des foulards. Elle les sort un à un, les empile sur sa tête, les fait voler dans les airs puis les utilise pour cacher un doudou. Sans consigne particulière, Léa a inventé son propre jeu, mobilisé son imagination et occupé ce temps seule. Ce moment d'ennui est devenu une véritable expérience d'apprentissage.

Apprendre à patienter et à observer

L'enfant, dès son plus jeune âge, explore le monde qui l'entoure. Il observe les objets, les personnes autour de lui.

Il enregistre beaucoup d'informations qui l'aident à grandir.

Les moments d'ennui permettent également à l'enfant de faire ses propres choix, pour gagner en autonomie. Ils leur permettent aussi d'appivoiser les temps d'attente.

Dans une société où tout va très vite, offrir à l'enfant des temps moins remplis lui permet de respecter son propre rythme et de mieux écouter ses envies.

L'ennui, c'est bon pour le cerveau !

Pourquoi ? Parce que la magie de l'ennui transforme les idées en étincelles créatives, booste l'imagination, et fait pousser des ailes d'autonomie et de confiance en soi !

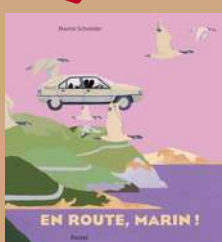


© Canva



Le coin bibliographie :

Sources : lesprosdela petiteenfance.fr - hoptoys.fr



En route, marin !
Marine Schneider



On s'ennuie !
Jean Leroy



Je m'ennuie
Aurélie Chien Chow



Une histoire très en retard
Marianna Coppo



Léonie s'ennuie
Céline Monchoux

Entrer chez un assistant maternel, c'est découvrir un nouveau lieu, de nouvelles habitudes et de nouvelles personnes. Pour l'enfant, les parents et le professionnel, la période d'adaptation permet de créer progressivement une relation de confiance et de prendre ses repères en douceur.

Exemple d'une adaptation sur 4 jours

4 jours pour prendre ses repères en douceur



1 Jour —

Parent + enfant présents
Découverte des lieux,
premiers échanges



2 Jour —

Courte séparation
Temps de jeu
Premiers repères



3 Jour —

Temps de repas
Rituels du quotidien
Confiance qui s'installe



4 Jour —

Sieste
Temps de jeux
Adaptation personnalisée

La période d'adaptation est une période durant laquelle l'accueil est échelonné, pour permettre à l'enfant, le parent et l'assistante maternelle de faire connaissance, découvrir de nouvelles habitudes

Il n'y a pas de règle définie, mais l'organisation doit être précisée dans le contrat de travail

La période d'adaptation se fait durant la période d'essai, attention à ne pas confondre les deux.

Période d'essai	Période d'adaptation
Facultative	Facultative
Durée maximale 3 mois (Dépend du nombre de jours de travail par semaine fixé au contrat) art 95 de la CCN	Durée maximale de 30 jours calendaire art 94 de la CCN
Peut permettre la rupture du contrat (selon les règles en vigueur)	Organise l'accueil progressif de l'enfant
Débute dès le début du contrat	Est incluse dans la période d'essai lorsqu'elle existe



Le saviez-vous ?

- Le contrat débute dès la première heure d'accueil.
- Toutes les heures réalisées pendant l'adaptation sont rémunérées.
- Le salaire du premier mois se calcule par la méthode dite de "La Cour de cassation" (déduction d'absence) et non au réel.
Art 111 de la CCN

La rentrée du Relais Petite Enfance



Les ateliers collectifs du Relais Petite Enfance ont fait leur rentrée le 14 septembre !



© Maryline



© Relais Petite
Enfance

Tout au long de l'année, les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent sont invités à participer à des matinées d'éveil favorisant les découvertes, les rencontres et la socialisation. Jeux, activités motrices, lectures et explorations sensorielles rythment ces moments de partage adaptés aux tout-petits.

Afin de rester au plus près professionnels, le Relais Petite Enfance poursuit son itinérance sur 9 communes de la Communauté de communes. Une façon de proposer des temps d'animation accessibles à tous.



Une balade nature à la Canaudière

Le Relais Petite Enfance a proposé aux assistants maternels et aux enfants accueillis une balade dans les bois, au cœur de la nature.

Cette balade, dans un espace sécurisé et accessible aux poussettes, est l'occasion pour les enfants de partir à la découverte des petites bêtes, de découvrir les feuilles ou encore de chercher des trésors : pommes de pain, morceaux de bois, glands ...



© Relais Petite Enfance

“ Dans chaque enfant réside un explorateur, et la nature est son plus beau terrain de jeu. ”

Citation populaire

Des ateliers intergénérationnels



© Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance poursuit son partenariat avec les EHPAD de Patay et de Chevilly. Une belle occasion de réunir les tout-petits, les assistants maternels et les résidents autour d'activités ludiques favorisant les échanges et la convivialité.

Pour cette rencontre, ballons texturés, cerceaux, foulards colorés et autres accessoires étaient au rendez-vous. Ensemble, petits et grands ont participé à différents jeux sollicitant la motricité, la coordination et les déplacements. Les enfants ont pu explorer, manipuler et développer leur motricité globale, tandis que les aînés ont travaillé leur coordination de façon adaptée et ludique.

La suite du programme 2026-2027 : une année riche en découvertes



Le Relais Petite Enfance propose une programmation variée pour éveiller la curiosité des tout-petits et créer des passerelles avec les lieux culturels, les bibliothèques et l'école.

Éveil musical

- Avec Camille Vermorelle.
- À Patay, Artenay et Boulay-les-Barres.
- Des ateliers pour écouter, manipuler, chanter et découvrir les sons.



Le musée à hauteur d'enfant

- Au Musée du Théâtre Forain d'Artenay.
- Lecture contée, exploration du musée et atelier sensoriel et créatif.
- Une nouvelle thématique à chaque rendez-vous.



Un Noël circassien

- Un spectacle de fin d'année en décembre pour terminer 2026 en beauté.



Mes premiers pas dans l'art

- A la Microfolie de Patay
- Lecture d'albums, observation d'oeuvres et atelier sensoriel et créatif.
- Une nouvelle thématique à chaque rendez-vous.



Des histoires à partager

- Avec la bibliothèque de Sougy.
- Des matinées pour écouter, feuilleter, découvrir et rêver ensemble.



Des petits aux plus grands

- Avec l'école maternelle de Sougy.
- Projet artistique entre les petites sections et les 0-3 ans



Un mois de la Petite Enfance

- Sur le thème : de fil en fil... des liens qui font grandir
- Le RPE proposera un mois de mars qui crée du lien.



ÉCOUTER • OBSERVER • TOUCHER • CRÉER • S'ÉMERVEILLER
Au RPE, la culture se découvre dès le plus jeune âge !

Dates, horaires et inscriptions communiqués prochainement par le Relais Petite Enfance.

RELAIS PETITE ENFANCE de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine - 345, chemin des Ouches 45410 SOUGY
Tél : 02.19.23.00.46 - Courriel : rpe@cc-beauceloirétaine.fr

Hélène ROUX
06.21.16.10.37

Charlotte DELAUNAY
06.21.16.24.57

Accueil (sur rendez-vous) ou par téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h30-17h et mercredi 8h30-12h30 / 13h30-17h

Retrouvez notre trimestriel et notre actualité sur le PADLET du Relais Petite Enfance : <https://padlet.com/ramccbl/9x7wnx5rt3rlm9v8> ou sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-beauceloirétaine.fr, rubrique "services à la population"



CCBL



Padlet du RPE

Actu' petite enfance, septembre 2026
Directeur de la publication : Thierry BRACQUEMOND
Rédaction : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY
Conception : Hélène ROUX, Charlotte DELAUNAY
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.
Siège : Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine,
345, Chemin des Ouches, 45410 Sougy. Tél : 02 19 23 00 50

